

**Zeitschrift:** Défis / proJURA  
**Band:** 8 (2010)  
**Heft:** 22: Les fusions de communes

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# JURATEC<sup>sa</sup>

Consultance et innovation technique

PLUS DE

# 40 COURS

À DISPOSITION DONT...



## Formation de

Cours réf 1450 et 1453

### Conducteur de chariot-élévateur

Répondre aux dispositions légales de l'OPA Art. 6 et 8 (prévention des accidents et formation sur les risques liés à la conduite de chariots élévateurs) Répondre aux objectifs des entreprises: **"CONDUIRE EN SECURITE ET DIMINUER LES COÛTS"**



## Formation de

Cours réf 1430

### Premiers secours en entreprise

Recevoir les informations pour assurer une intervention lors d'accidents. Attestation de cours en concordance au contexte de la directive 6508 de la CFST.



## Formation de

Cours de base réf 716.0

Cours de renouvellement réf. 716.1

### Conseiller à la sécurité

Répondre aux dispositions légales de l'OPA Art. 13 et 21 (Ordonnance sur les conseillers à la sécurité pour le transport de matières dangereuses par la route ) et conduire à l'obtention du certificat de "Conseiller à la Sécurité" agréé. Revalidation quinquennale de compétence des conseillers certifiés

Photos © Acik - Fotolia.com

[www.juratec.ch](http://www.juratec.ch)